



*Le Vice-président du Syndicat intercommunal scolaire,
Adjoint au Maire en charge du Scolaire et à la Jeunesse*

Voisenon, le 3 mai 2021

Communiqué à l'attention des parents d'élèves

Mesdames, Messieurs, Chers parents,

Nous avons le plaisir de vous informer que le Comité syndical a adopté à l'unanimité l'adhésion au paiement par chèque dématérialisés « e-CESU » pour vous faciliter le traitement de vos titres concernant les activités scolaires, extra et périscolaires qui relèvent de la compétence du Syndicat intercommunal scolaire.

Différents modes de paiement sont également disponibles pour le règlement de vos factures : par CB, chèque, virement, chèques CESU papier ...

Les élus délégués de Voisenon ont proposé cette nouvelle solution pour que le Syndicat se dote de tous les moyens modernes de dématérialisation.

Pour payer par ce dernier moyen, il vous suffira indiquer le code NAN (1307174*3) de la trésorerie de Melun Val-de-Seine dont nous dépendons dans votre compte chèque domicile CESU.

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires et nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, Chers parents, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Benoît DUVEAU

